Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_19-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_19**

OBJET • Proposition des coupes de bois 2026 des périmètres de protection de Stang Linguennec à Saint-Yvi et de Bois-Daniel à Elliant

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 34
Pouvoirs • 12
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_19-DE

Guy PAGNARD expose que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Cela concerne :

- les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées)
- ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

L'ONF a transmis à CCA les propositions d'inscription des coupes pour l'exercice 2026 dans les forêts relevant du Régime Forestier de la collectivité, prévues dans les aménagements forestiers validés de la Forêt communale de Saint-Yvi (approuvé en 2015) et de la Forêt communale de Elliant (approuvé en 2017). Il appartient à CCA d'adopter une délibération se prononçant sur la destination de chacune des coupes. Si CCA décidait de reporter ou de supprimer une ou plusieurs coupes réglées proposées par l'ONF, la délibération doit exposer les motifs justifiant ce refus et être transmise à l'agence ONF de Rennes dans le mois suivant.

Coupes de l'état d'assiette 2026 :

Forêt	Parcelle	Essence principale	Surface à parcourir (Ha)	Volume estimé (m3)	Mode de vente	Type de coupe
Communale de Saint Yvi	5 U Linguennec	Divers feuillus	10.51	230	Bois sur pied	Amélioration
Communale de Saint Yvi	7 U Linguennec	Divers feuillus	9.2	180	Bois sur pied	Amélioration
Communale de Saint Yvi	8 U Linguennec	Divers feuillus	2.66	40	Bois sur pied	Amélioration
Communale de Elliant	2 A Bois Daniel	Divers feuillus	23.69	473	Bois sur pied	Amélioration

En raison d'un capital sur pied insuffisant, l'ONF propose d'ajourner la coupe suivante :

Forêt	Parcelle	Essence	Surface (ha)	Raison de l'ajournement
Communale de Saint Yvi	4 U	Divers	1,48	Volume sur pied insuffisant / report EA 2030

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 12 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-avant sur les communes de Saint-Yvi et Elliant ;
> **Approuve** l'ajournement de la coupe de la parcelle 4U sur Saint-Yvi.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : ~~PRESIDENT CCA~~